

LA UNE Tout savoir sur la vaccination des mineurs

La vaccination anti-Covid est ouverte aux mineurs de 12 à 17 ans en France depuis le 15 juin 2021. Elle se fait avec le vaccin ARN de Pfizer-BioNTech, autorisé chez les jeunes par l'Agence du médicament ([EMA](#)) le 28 mai 2021. "Les rares données sur la sécurité du vaccin dont on dispose, avec un recul de quelques mois, rendent envisageable la vaccination des 12-16 ans, confirmait le [CCNE](#) le 9 juin dans un "avis mesuré et prudent" sur la vaccination des mineurs. Les deux parents doivent donner leur accord. Une attestation d'autorisation parentale est ainsi disponible [sur le site du ministère de la Santé](#) et doit être remplie et signée avant l'arrivée ou à l'arrivée dans le centre de vaccination. La présence d'un parent pendant la vaccination de l'adolescent est recommandée mais n'est pas obligatoire, a indiqué la [DGS](#) le 18 juin. [Ici en lien les réponses aux questions qui suivent](#) :

Qui peut être vacciné ?

Alors que les mineurs n'entrent pas dans les populations à risque, quels sont les bénéfices à les vacciner ?

Quels vaccins peuvent-ils recevoir ? Combien de doses pour les mineurs ?

Où dois-je me rendre pour me faire vacciner ?

Dois-je venir avec des documents particuliers ?

Les mineurs ont-ils besoin d'une autorisation parentale pour se faire vacciner ?

Comment se déroule le recueil du consentement des mineurs ?

Mes parents ne veulent pas que je me fasse vacciner, alors que je souhaite le faire. Comment faire ?

Les adolescents vaccinés peuvent-ils disposer eux-mêmes d'un certificat de vaccination ?

La vaccination deviendra-t-elle obligatoire pour se rendre à l'école ?

Si un autre élève est positif à la Covid-19, en étant vacciné, puis-je continuer d'aller en cours ?

Y a-t-il des tests sur les enfants dans les essais cliniques des vaccins ?

Quels sont les effets indésirables graves recensés dans le monde suite à la vaccination pour les mineurs ?

Où en est-on de la vaccination des adolescents à travers le monde ?

Où le pass sanitaire est-il obligatoire cet été ?

Désormais indispensable pour accéder à certains grands événements dont la jauge dépasse les 1 000 personnes ou lorsque les lieux sont clos, [le pass sanitaire est disponible](#) via [l'application TousAntiCovid](#) (dans la partie *Carnet*). Il permet de confirmer que vous êtes soit immunisé, soit vacciné, soit que vous avez réalisé un test RT-PCR (ou antigénique) négatif de moins de 48 heures. Temporaire, le pass n'a pas vocation à perdurer au-delà de la crise sanitaire mais il est dans l'immédiat nécessaire pour accéder à certains lieux, événements, dès 11 ans. Pour en savoir plus, [lire l'article](#).

Le pass sanitaire européen entre en application le 1^{er} juillet 2021. Il est délivré automatiquement dans les centres de vaccination depuis le 24 juin. Il est disponible sur le site de l'Assurance Maladie pour les personnes ayant été vaccinées antérieurement. Cependant le QR Code n'existant pas avant le 20 avril, il n'est pas disponible pour les deux millions de personnes vaccinées de fin décembre à cette date. Le QR code est censé faciliter tout déplacement dans l'espace européen, évitant notamment des restrictions sanitaires telles que les quarantaines.



SERVICES AUX FAMILLES

Assistantes maternelles

Le "[Rapport](#) sur le complément de libre choix du mode de garde (CMG)" élaboré par le Haut conseil de la famille, de l'enfance et de l'âge (HCFEA) à la demande d'Adrien Taquet, a été remis officiellement à la mi-mai et rendu public début juin 2021. Le HCFEA se montre plutôt critique à l'égard du CMG, un dispositif qui prend en charge une partie du salaire net de l'assistante maternelle payé par les parents, ainsi que la totalité des contributions et cotisations sociales qui lui sont associées. Les critiques à l'égard du CMG sont déjà bien connues : montant indépendant du nombre d'heures d'accueil, "très faible taux de couverture" pour les familles ayant des ressources limitées, système défavorable aux familles qui ont besoin de plus de quelques heures par semaine, forts effets de seuil en fonction des revenus, absence de lien avec le montant de la rémunération, sous-revalorisation récurrente du montant... La conséquence est une décline continue de l'utilisation du CMG depuis 2012, qui s'est traduite par une économie de plus de 700 millions d'euros entre 2016 et 2020. Le rapport conclut à la nécessité d'une réforme, proposant quatre scénarios. [Lire l'article](#).

Pour en savoir plus :

- [Le rapport du HCFEA sur le CMG.](#)
- [La synthèse du rapport du HCFEA.](#)
- [Le communiqué de presse du HCFEA sur les propositions de réforme du CMG.](#)
- [Le communiqué commun de l'Ufnafaam et de l'Anramam du 11 juin 2021.](#)
- [Le communiqué de la Fédération Française des Entreprises de Crèches du 10 juin 2021.](#)

Une [ordonnance publiée le 20 mai](#), prise sur la base de la loi d'accélération et de simplification de l'action publique ([loi Asap](#)), vient inscrire les modes d'accueil du jeune enfant et les services de soutien à la parentalité dans le code de l'action sociale et des familles (CASF), prévoit une "charte nationale pour l'accueil du jeune enfant", remplace les relais assistantes maternelles (RAM) par des "relais petite enfance" (RPE) et la commission départementale de l'accueil des jeunes enfants par un "comité départemental des services aux familles" présidé par le préfet, clarifie le cadre d'exercice du métier d'assistante maternelle (agrément, déclaration des places disponibles, exercice en MAM...) et permet l'expérimentation de délégations de compétences dans le champ de la petite enfance. [Lire l'article](#).

L'Unaf a tenu son Assemblée générale le 25 juin 2021

Le rapport d'activité 2020 de l'Union nationale des associations familiales (Unaf) a été voté à l'unanimité par son Assemblée générale qui a réuni en visio près de 300 dirigeants associatifs... Cette vidéo permet d'en faire la synthèse en quelques minutes <https://vimeo.com/566613307>

Marie-Andrée Blanc, Présidente de l'Unaf, a ouvert l'assemblée générale sur l'actualité de la politique familiale et notre action pour défendre les intérêts de l'ensemble des familles.

Guillemette Leneveu, directrice générale de l'Unaf a détaillé les nombreux projets et les actions portées par le réseau Unaf-Udaf-Uraf : PJM, RGPD, MJAGBF, Parrainage de proximité, Habitat inclusif, médiation Aidants Aidés, évaluation interne, partenariats... Voir la vidéo : [L'ADN du réseau](#).

Adrien Taquet, secrétaire d'État en charge de l'enfance et des familles, est intervenu en vidéo pour saluer l'implication de notre réseau, notamment dans l'organisation de la conférence des services aux familles prévue en septembre. Voir notamment cette [expertise sur les parents et le numérique](#).



Enquête du Mouvement associatif - Covid-19 : où en sont les associations un an après ?

Le Mouvement associatif, en partenariat avec le Réseau National des Maisons des Associations et Recherches & Solidarités, a réalisé une enquête du 30 mars au 30 avril 2021 auprès de 9 458 responsables d'associations de toutes tailles, tous secteurs d'activités et toutes régions. Les associations ont témoigné de leur situation, des impacts de la crise sur leur organisation, le bénévolat, le déroulement des activités, leurs préoccupations immédiates et leurs besoins.

[Replay du webinaire de présentation](#)

[Présentation synthétique des résultats](#)

[Résultats détaillés](#)

[Résultats par région](#)

[Communiqué de presse](#)

[Infographie sur les chiffres-clés de l'enquête](#)



EDUCATION

"Lire et faire lire" a 20 ans

Pour célébrer ses 20 ans, l'association [Lire et faire lire](#), a mis à l'honneur ses 20 000 bénévoles et réaffirmé l'importance de la lecture et du partage. Du 29 mai au 13 juin 2021, *Lire et faire lire* a proposé l'exposition "[Un peuple de lecteurs](#)", installée face au Panthéon, haut lieu de culture et d'histoire à Paris. Aux portraits de bénévoles réalisés par le photographe Nicolas Henry, ont été associées les images qu'il a prises lors de son tour du monde. Des récits, citations, rêveries accompagnent les univers poétiques du photographe.

Enfance en danger

En raison de leur place privilégiée auprès des enfants et des adolescents, les professionnels ont un rôle essentiel et déterminant dans le repérage et la prise en charge des mineurs victimes et en danger. Ils ont une responsabilité dans le repérage des violences faites aux enfants et doivent transmettre l'information dès lors que des signes de maltraitements sont observés chez un enfant. Ils doivent donc être informés des comportements à adopter lorsqu'une telle situation se présente. La Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) a publié une fiche réflexe à destination des professionnels intervenant auprès des enfants. [Télécharger la fiche réflexe](#)



BUDGET DES FAMILLES

Points Conseil Budget

Le 9 juin 2021, François Soulage, président, en lien avec Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale, et Marine Jeantet, déléguée interministérielle à la prévention et à la lutte contre la pauvreté, a réuni le comité de pilotage national consacré aux Points conseil budget. Le ministère a rappelé le bilan quantitatif des deux premières vagues de labellisation. Sur les 400 labels attribués : 180 labels ont été attribués à des Udaf, 53 à des CCAS/CIAS, 21 à des associations Crésus, 18 à des PIMMS, 12 à Familles rurales, 9 à des centres sociaux ; le reste des labels a été attribué à des associations locales, des associations tutélares, etc.

Ce comité de pilotage a validé les modalités du 3^e [appel à manifestation d'intérêt](#) (cahier des charges en lien) qui verra l'attribution de 100 nouveaux labels. L'accessibilité et la couverture des zones rurales/semi-rurales seront prises en compte dans l'attribution des labels. Candidater avant le 30 juillet 2021.

Plan de relance et appels à projets

L'Union européenne a donné le 24 juin 2021 son feu vert au plan de relance français. Paris devrait recevoir près de 40 milliards d'euros jusqu'en 2026, des fonds destinés notamment à favoriser la transition écologique et numérique. [Lire l'article](#).

Vous trouverez ci-dessous la liste des appels à projets (AAP) destinés aux acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire. Chaque appel à projets est relié à la mesure France Relance dans laquelle il s'inscrit par l'intermédiaire d'un lien cliquable. Dans chaque mesure, vous trouverez les dates de l'AAP et des liens pour postuler le cas échéant, sachant que certains AAP peuvent être clos ou prorogés.

Un plan exceptionnel de soutien de 100 M€ sur 2 ans est destiné à soutenir des projets structurants portés par des **associations de lutte contre la pauvreté**. [Plus de détails](#)

L'AAP en faveur de l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel a pour objectif est de financer l'investissement pour la création de tiers-lieux, cuisines partagées, lieux de restauration mobiles, **restaurants solidaires** à proximité des hôtels. L'aide peut être sollicitée par des associations ou centres communaux ou intercommunaux d'action sociale. L'AAP a été lancé début 2021. [Plus de détails](#)

L'appel à manifestation d'intérêt "**Fabriques de Territoires**" a pour objectif d'accompagner et accélérer la dynamique de développement de 360 tiers-lieux, identifiés comme structurants pour leur territoire. [Plus de détails](#)

Un nouveau programme de **soutien à l'entrepreneuriat** en zones fragiles (zones rurales, Cœur de Ville) sera lancé au premier trimestre 2021. Il financera des projets portés par des réseaux d'accompagnement des entreprises et des opérateurs. Ce programme est destiné à soutenir des réseaux d'accompagnement des entreprises, repreneurs-cédants, TPE en activité depuis moins de 5 ans. Les entreprises de l'ESS sont pleinement éligibles. [Plus de détails](#)

Le fonds Avenir Bio s'adresse à tous les opérateurs économiques impliqués dans la **production biologique** et engagés dans une démarche durable de développement de l'offre biologique, notamment les coopératives et associations. Doté de 13 M€ par an, il financera des investissements pour ces acteurs. [Plus de détails](#)

L'appel à projets "structuration de filières" vise à accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises. Les coopératives agricoles peuvent bénéficier de cet AAP. [Plus de détails](#)

L'AAP "soutien au développement de l'alimentation locale et solidaire" a pour objectif de soutenir les projets en faveur d'une **alimentation locale et solidaire**. Sont concernés tous les acteurs (associations, magasins de producteurs, groupements d'achat ou de coopératives de consommateurs, entreprises et start-ups de l'ESS...) engagés dans le développement de l'accès à des produits locaux pour les citoyens les plus modestes et isolés. [Plus de détails](#)

L'AAP "Quartiers Culturels Créatifs" vise à soutenir la création ou le développement de **tiers-lieux dédiés à la culture**, dans le but d'inciter la constitution de Quartiers culturels créatifs (QCC). Il est ouvert aux collectivités, associations, structures d'accompagnement. [Plus de détails](#)

L'AAP "soutien des artistes et créateurs" vise à impulser un programme exceptionnel de **commandes artistiques**. Ces commandes réuniront toutes les disciplines, des arts visuels au spectacle vivant, en passant par la littérature, le cinéma, l'architecture et les métiers d'art. Le programme est doté de 30 M€. Les bénéficiaires pourront être : artistes (notamment des jeunes créateurs), collectifs, auteurs, associations, sociétés, établissements publics ou collectivités. [Plus de détails](#)

L'AAP "tourisme durable" est destiné à soutenir, via des aides financières, des initiatives en matière de **tourisme durable** et de transformation de l'industrie du tourisme. Les opérateurs de tourisme (TPE et PME, associations, SCOP, SEM...) pourront en bénéficier. [Plus de détails](#)

L'AAP "soutien à la transformation numérique du sport" vise à soutenir la **transformation numérique du mouvement sportif** en vue de développer de nouveaux services, de diversifier les ressources financières des associations sportives et de contribuer aux enjeux environnementaux. Il s'adresse aux fédérations sportives agréées, leurs structures déconcentrées et leurs associations affiliées. [Plus de détails](#)

L'AAP "soutien à l'**emploi des jeunes dans le sport**" : dans le cadre du [plan « 1 jeune 1 solution » de France Relance](#), 2 500 jeunes seront orientés vers des emplois dans le monde du sport, et leur salaire pris en charge à 40 %. Les structures déconcentrées et associations affiliées à une fédération sportive agréée qui emploient un jeune de moins de 25 ans pourront en bénéficier. [Plus de détails](#)

L'AAP soutien aux **emplois des jeunes dans le sport et l'éducation** (FONJEP) : 2 000 postes seront soutenus dans des associations intervenant dans les champs de l'éducation, de l'animation ou de la cohésion sociale. Ils sont financés par l'État pour un montant de 7 000 € par an pendant 3 ans. Les associations qui embauchent des jeunes de 18 à 30 ans pour assurer ces missions pourront en bénéficier. [Plus de détails](#)

L'AAP investissement en faveur de l'**inclusion numérique** a pour but de favoriser l'accès aux services numériques quotidiens. Les tiers-lieux de proximité, proposant des activités en lien avec le numérique, sont particulièrement concernés. Les associations et les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire peuvent bénéficier de cette aide. [Plus de détails](#)

AAP dans le cadre du fonds d'investissement dans le réemploi et le recyclage : Le développement de l'**économie circulaire** passe, entre autres, par le déploiement et la structuration de filières de prévention, de tri et de recyclage des déchets performantes. Les entreprises de l'économie sociale et solidaire seront éligibles de plein droit aux aides à l'investissement dans le domaine du réemploi. [Plus de détails](#)

L'AAP "soutien à l'investissement et la modernisation de l'industrie" : un appel à candidatures est ouvert pour soutenir les **investissements industriels** dans tous les secteurs, qui ont des retombées socio-économiques fortes pour le territoire. Les projets attendus doivent être d'au moins 200 000 €. Cet AAP concerne également les structures de l'ESS, dont les associations, ayant un projet d'investissement d'au moins 200 000 €. [Plus de détails](#)

ACTUALITÉ LÉGISLATIVE

Projet de loi relatif à la protection des enfants

Le projet de loi relatif à la protection des enfants présenté le 16 juin 2021 en Conseil des ministres, est le fruit d'un long travail de concertation avec l'Unaf et les autres acteurs de la protection de l'enfance. Pour l'Unaf, si ce texte complète utilement les dispositifs de 2007 et 2016, il méritera lors de son examen au Parlement, d'être renforcé dans son volet prévention en améliorant l'accompagnement des parents. Enfin, l'Etat signifiant par ce texte sa volonté de s'investir davantage dans la protection de l'enfance, il n'est pas acceptable qu'il organise, dans le même temps, son retrait avec la suppression de son rôle de tuteur des pupilles de l'Etat, et son transfert aux départements, dans le projet de loi dit 4D. [Lire l'article](#)

Projet de révision constitutionnelle

L'Assemblée nationale a adopté le 22 juin en deuxième lecture le [projet de révision constitutionnelle](#) sur la préservation de l'environnement, en modifiant à la marge sa formulation. 331 députés ont voté en faveur du texte, 104 contre et 35 se sont abstenus. En [commission](#) puis en séance, les députés ont choisi de graver à l'article 1^{er} de la loi fondamentale que la République française "garantit la préservation de l'environnement et de la diversité biologique et agit contre le dérèglement climatique".

Projet de loi bioéthique

Le projet de loi bioéthique a été adopté définitivement à l'Assemblée nationale le 29 juin 2021. Malgré trois ans de discussions, son contenu est encore très largement méconnu des Français, la mesure phare qu'est l'ouverture de la PMA aux femmes seules et aux couples de femmes ayant monopolisé l'attention. [Lire l'article](#).

ELECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES

A propos de "l'incivisme des jeunes"

Qu'il s'agisse des élections régionales ou des élections départementales, les majorités sortantes ont toutes été renouvelées par les électeurs lors du scrutin du 27 juin 2021. On peut s'en féliciter : ce serait le signe que les élus ont plutôt bien travaillé lors du précédent mandat. On peut le regretter : ce serait le signe que la classe politique se renouvelle difficilement. Le très fort taux d'abstention reste pourtant le fait majeur relevé par tous. Le décrochage politique d'une grande partie de l'électorat est bien réel et fragilise la démocratie. Les Français s'intéressent aux élections présidentielles qu'ils considèrent comme LE scrutin majeur qui va régir leur vie et aux élections municipales qui sont au plus proche de chez eux. Ils semblent ignorer les scrutins pour les territoires intermédiaires que sont les départements et les régions dont les compétences sont pourtant essentielles pour leurs vies quotidiennes. Mais a-t-on su leur expliquer ? Les jeunes sont les moins au fait des enjeux politiques qui les concernent pourtant directement. Retrouvez ici [la note de synthèse produite par l'INJEP : La démocratie à l'épreuve de la jeunesse.](#)

"L'incivisme des jeunes électeurs est d'autant moins compréhensible que, depuis 1998, ces deux collectivités locales leur ont fourni des ordinateurs, des manuels, leur ont payé pour les plus modestes la cantine pendant leur scolarité. Ces collectivités ont rénové, reconstruit, rééquipé des collèges et des lycées laissés en déshérence par l'Etat. Elles ont instauré des tarifs sociaux dans les transports, elles ont créé des missions locales d'insertion, elles ont lancé des cartes jeunes et autres pass loisirs pour faciliter l'accès à la culture, aux sports d'hiver, aux festivals à moindre coût. Difficile de justifier l'abstention par *ça ne sert à rien* ou *on ne sait pas très bien ce que font les élus à la région et au département.*" (Pascal Jalabert, Est Républicain, 28 juin 2021)

EN VRAC MAIS EN VRAI

✓ Dans une [note d'information mise en ligne le 16 juin](#), le délégué général à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP) précise les assouplissements à l'entrée en parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (Pacea) de la "garantie jeunes", tels qu'annoncés en février. Cette note vient ainsi actualiser le "Guide relatif à la garantie jeunes". Conformément au [décret du 26 mai 2021](#), le Pacea pourra être modulé de 9 à 12 mois, à partir du 1^{er} octobre 2021. Il pourra être prolongé sur décision de la mission locale jusqu'à 18 mois, indique la note.

✓ Le [cahier des charges](#) précisant les modalités de candidature pour entrer dans la 2^e étape de l'expérimentation *Territoires zéro chômeur de longue durée* a été publié le 11 juin. Il va permettre à au moins 50 nouveaux territoires de rejoindre l'expérimentation sur les 3 années à venir.

✓ La websérie "Améliorer la qualité de vie au travail en Ehpad" croise les regards et l'expérience de plusieurs EHPAD du Grand Est ayant conduit des actions d'amélioration des conditions de travail sur des sujets tels que l'architecture des locaux, le numérique, la réorganisation du travail et conduite du changement. Visionnez la bande annonce. [Lien vers l'article et les vidéos.](#)

✓ Le 17 juin 2021, dans le cadre d'une niche parlementaire du groupe Gauche démocrate et républicaine, les députés ont adopté en deuxième lecture la proposition de loi portant diverses mesures de justice sociale. Les députés ont adopté l'article 3 en rétablissant la prise en compte des revenus du conjoint dans le calcul de l'AAH mais en instaurant un abattement forfaitaire plutôt que proportionnel sur les revenus du conjoint du bénéficiaire. Les députés prévoient une entrée en vigueur de ce dispositif sur les allocations dues au titre du mois de janvier 2022. [Lire l'article de l'Unaf.](#)

✓ L'ultra-transformation des produits alimentaires et la mauvaise qualité de certains produits d'origine animale (viande, laitages, etc.) sont facteurs de problèmes de santé divers. Les familles à revenus modestes y sont particulièrement exposées. Aussi l'Unaf entend-elle favoriser la consommation de produits alimentaires de qualité accessibles à toutes les familles, qu'il s'agisse de viande, de fruits ou de légumes. C'est dans ce cadre que l'Unaf a co-signé une tribune dans le Journal Le Monde du 15 juin 2021, en faveur d'une moindre consommation de viande mais de meilleure qualité. Cette tribune a également été signée par deux mouvements familiaux et par 10 autres organisations. [Lire l'article.](#) [Lire la tribune](#) (accessible aux abonnés au journal Le Monde)

✓ **Le label *Family Friendly* pour les entreprises attentives à la parentalité**

"Il faut tout un village pour éduquer un enfant. " Et les entreprises ont un rôle crucial dans la construction du monde de demain. Cela passe notamment par une meilleure prise en compte des besoins des enfants et de leurs parents afin d'y apporter les réponses les plus appropriées. La crise sanitaire et économique renforce les prises de conscience et la grande nécessité d'agir tôt, pour le bien-être des parents, de leur famille et de notre société en général.

L'association EPEPE (ensemble pour l'éducation et la petite enfance), en partenariat avec le Ministère de la Santé, s'engage à faire vivre les propositions du rapport des 1000 jours au sein des entreprises qui s'impliquent en faveur de la parentalité. La démarche de labélisation est une invitation à la transformation et à l'innovation des entreprises pour mieux prendre en compte les connaissances sur le développement de l'enfant et répondre aux nouveaux besoins des salariés-parents, par des mesures concrètes de conciliation des vies.

✓ La [Fondation OCIRP](#) apporte un soutien aux orphelins ainsi qu'aux veufs et veuves. La Fondation a récemment élargi sa palette d'actions de soutien aux situations de perte d'autonomie, d'aidance et de handicap. L'association *Dialogue & solidarité* fondée par l'OCIRP en 2004, et désormais en lien avec la Fondation, a pour vocation d'accompagner le deuil d'un conjoint, d'un concubin ou d'un partenaire de Pacs. Elle a organisé, le 22 juin 2021 une conférence sur le web "Accompagner le deuil, du social à l'intime" avec son association *Dialogue & Solidarité*. L'Unaf est membre du conseil scientifique de la Fondation.

✓ En complément du plan de relance de l'apprentissage du gouvernement, des financements de l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH) et du fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) peuvent également intervenir pour favoriser l'embauche de travailleurs handicapés. Retrouvez dans [ce tableau](#) les principales aides pour les personnes en situation de handicap.

✓ [Mémo de Vie](#), la plateforme numérique développée par *France Victimes* pour aider les personnes victimes à sortir des violences, a reçu la reconnaissance du Prix Accélérateur d'Égalité. *Mémo de Vie* a vocation à aider les personnes à prendre conscience des violences dont elles sont victimes et à crédibiliser leur parole. La plateforme s'appuie également sur la solidarité de leurs proches, tout en facilitant leur accompagnement par les professionnels.

✓ Du 30 juin au 25 juillet 2021, avec "[Partir en livre](#)", manifestation nationale, gratuite, populaire et festive, initiée par le ministère de la Culture, le livre sort de ses lieux habituels pour aller à la rencontre des enfants et des jeunes.

✓ Le Centre national du livre avait lancé un appel à projets pour promouvoir des actions de qualité dans toute la France. Des auteurs et illustrateurs seront reçus et rémunérés, conformément à la charte de leur profession. Ces événements phares représentent à la fois la diversité des genres et de la création littéraire jeunesse et la multiplicité des formats d'animations. [Retrouvez ici les 10 événements labellisés](#) par le Centre national du livre dans le Grand Est en 2021.

✓ Le label *Villes et Pays d'art et d'histoire* (VPAH) ce sont 15 territoires labellisés sur le Grand Est. 11 Villes et 4 Pays qui forment un réseau régional d'excellence au service de la valorisation du territoire. Les 15 villes et pays labellisés dans le Grand Est sont : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Reims, Sedan, Troyes, le Pays de Langres, Bar-le-Duc, Lunéville, Metz, le Pays d'Epinal cœur des Vosges, Mulhouse, Sélestat, Strasbourg et les Pays de Guebwiller et Val d'Argent. [En savoir plus sur le label Villes et Pays d'art et d'histoire.](#)

✓ Éducation, formation professionnelle et... réforme des retraites. Le 23 juin 2021, une commission d'économistes mandatée par Emmanuel Macron pour réfléchir aux défis de l'économie post-Covid a remis [ses propositions](#). Ces 26 économistes français et étrangers, pilotés par le prix Nobel Jean Tirole et l'ancien chef économiste du FMI Olivier Blanchard, ont étudié différents sujets, de la lutte contre le changement climatique, aux inégalités en passant par l'adaptation au vieillissement de la population. Fruit d'un an de travail, le rapport était attendu plus tôt, mais la troisième vague de l'épidémie a retardé sa publication.